



# HUNTER'S POINT

## DESCRIPTION

L'établissement de Hunter's Point occupe une partie non divisée du canton d'Atwater, sur les bords du lac Hunter's Point.

Il couvre environ 4 hectares.

## LOCALISATION

Cet établissement est situé à 37 kilomètres au nord-est de la ville de Témiscamingue, au lac Hunter's Point.

## HISTORIQUE FONCIER

### 1985 et avant

Occupation par les Indiens

L'établissement de Hunter's Point ne possède pas le statut de réserve indienne. Les Algonquins considèrent ces terres comme un lieu de rassemblement ancestral. Ils occupent approximativement une superficie de 4 hectares (10 acres) pour leur propre usage.

## CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

Les limites de cet établissement n'ont jamais été définies. Le territoire est simplement occupé par les Indiens.